

Ecole académique de la formation continue

Amiens, le 25 mars 2024

Le Recteur de l'académie d'Amiens

à

Monsieur le président de l'UPJV
Madame la directrice de l'INSPE
Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs Académiques des Services de l'Education
Nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme
Mesdames et Messieurs les délégués académiques
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
Mesdames et Messieurs les délégués et conseillers
techniques

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements privés

Mesdames et Messieurs les chefs de division Monsieur le délégué régional de l'ONISEP Monsieur le directeur du CROUS Monsieur le directeur de CANOPE Madame la directrice de FORMIRIS Monsieur le directeur de la DRAJES Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Dossier suivi par : Vanessa MANCEL Directrice adjointe

eafc@ac-amiens.fr 03 22 82 39 71

Rectorat de l'académie d'Amiens 20, boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 Amiens cedex 9

Objet : Inscription aux préparations de concours et certifications pour l'année scolaire 2024-25

PJ : liste et descriptif des formations proposées

Je vous informe de l'ouverture des inscriptions aux préparations des concours internes et certifications pour l'année scolaire 2024-25.

Les inscriptions se dérouleront du mardi 2 avril au dimanche 12 mai 2024 inclus, via l'application mon paf en ligne accessible en cliquant sur le lien suivant :

https://paf.ac-amiens.fr/paf/

Les supérieurs hiérarchiques seront invités à émettre leur avis sur les candidatures du 14 au 20 mai 2024 inclus via l'application GAIA.

I/. Les préparations aux concours proposées par l'académie sont les suivantes :

- Agrégations internes
- CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS internes
- Concours d'inspecteur
- Concours de personnel de direction
- Concours interne d'AAE (Attaché d'administration de l'Etat)
- Examen professionnel d'APAE (Attaché principal d'administration de l'Etat)
- Concours interne SAENES (Secrétaire administratif de l'éducation nationale) classe normale
- Examens professionnels de SAENES classe supérieure et classe exceptionnelle
- Concours interne ADJAENES (Adjoint administratif de l'éducation nationale)

L'académie propose également des préparations aux concours des personnels d'orientation, de santé et sociaux. Ces formations feront l'objet d'une campagne d'inscription à la rentrée scolaire 2024 :

- Concours Psy-EN EDO, préparer l'oral
- Concours national de Conseiller Technique de Service Social (CTSS)
- Concours d'Assistant de Service Social (ASS)
- Concours de médecin de l'Education Nationale
- Concours des personnels infirmiers de l'Education Nationale

II/. Les préparations aux certifications proposées par l'académie sont les suivantes :

- CAPEFE : certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger
- Certification complémentaire FLS (Français Langue Seconde)
- CAFFA (admissibilité et admission) : certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
- CAFIPEMF: certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- PIX+Edu : certification des compétences numériques
- Certification de formateur PSC1 (formation initiale)

La préparation au CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) a fait l'objet d'une campagne d'inscription spécifique, <u>close à ce jour</u>.

D'autres préparations aux certifications sont également proposées et feront l'objet de campagnes spécifiques à compter de septembre 2024 :

- CAPPEI par la VAEP
- CAFFA par la VAEP
- DNL
- CPLDS: Certification de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Vous trouverez en pièce jointe la liste exhaustive des formations et leur descriptif.

III/. Les formations proposées seront ouvertes sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits. Chaque candidat sera informé de la suite réservée à sa candidature à la fin du mois de mai. Il recevra ensuite les informations relatives à l'organisation de la formation et, le cas échéant, sa première convocation.

Un candidat peut émettre plusieurs vœux de formation. Cependant, à l'issue de la sélection, une seule formation sera retenue.

Aucune inscription ne sera acceptée après la campagne, à l'exception des personnes nouvellement nommées affectées dans l'académie ou en congé durant la campagne anticipée et dans la limite des places disponibles.

Leur demande, dûment motivée et validée par le supérieur hiérarchique, sera à adresser à l'EAFC à l'adresse suivante : eafc@ac-amiens.fr, avant le 20 septembre 2024.

A noter que l'inscription à la formation ne vaut pas inscription au concours. Avant toute inscription à la formation, il appartient au candidat de vérifier qu'il remplit bien toutes les conditions d'inscription au concours ou à la certification, puis de s'inscrire auprès de la Division des Examens et Concours (DEC).

L'inscription définitive aux préparations des concours enseignants est conditionnée à l'inscription en parallèle à l'université (UPJV) avant le 30 septembre 2024. Les modalités seront précisées lors des réunions programmées entre mi-juin et début juillet 2024.

IV/. Pour les préparations des agrégations internes, dans les disciplines pour lesquelles il n'y a pas d'offre de formation, ou pour des raisons de convenance géographique <u>dûment motivées</u>, les personnels qui le souhaitent peuvent **préparer le concours interne de l'agrégation dans une autre académie.**

Pour cela, ils doivent au préalable solliciter l'autorisation du recteur de l'académie d'Amiens en lui adressant, sous couvert de leur chef d'établissement, la demande de dérogation téléchargeable sur le site académique, avant le 3 juin 2024, à l'adresse suivante :

https://intranet.ac-amiens.fr/preparation-des-concours-examens-et-certifications.html (copiez-collez le lien dans votre navigateur)

Les candidats ayant reçu un avis favorable du recteur et de l'académie sollicitée recevront des ordres de mission autorisant leur déplacement avec remboursement des frais, dans la limite de 10 allers-retours.

Ils seront également destinataires d'un émargement, qu'il leur appartiendra de faire viser par les formateurs, puis de retourner à l'EAFC, accompagné des états de frais présents sur chaque ordre de mission et dûment renseignés.



V/. Le Compte Personnel de Formation (CPF) peut être mobilisé pour chacune des formations ouvertes par la présente campagne d'inscription.

La demande de mobilisation du CPF fait l'objet d'une procédure distincte. Une circulaire académique précisant les modalités pour l'année scolaire 2024-25 est diffusée en parallèle à la présente circulaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer, dans les meilleurs délais, tous les personnels concernés et placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation, Le directeur de l'Ecole Académique de la Formation Continue

Dany DESCHAMPS

